

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région en date du 9 septembre 2019 approuvant la cession d'un terrain sis à Abbeville (80100), cadastré ZC 85, nouvelle parcelle issue de la division de la parcelle cadastrée ZC 69 – Sol de Baillon, pour une surface de 6 553 m², au prix de 183 484 € HT (cent quatre-vingt- trois mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros hors taxe) :

De donner délégation de signature spéciale à **Thierry LEMAUFF**, **Directeur de l'Agence d'Abbeville** de la CCI Littoral Hauts de France, et en cas d'empêchement, **Monsieur Fabrice GILLET Directeur exécutif**, à l'effet de signer l'acte authentique de vente aux conditions reprises à la délibération ci-dessus citée et au prix ci-dessus fixé, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, 7 octobre 2019



Philippe HOURDAIN
Président